

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET
PRINCIPAL**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0069

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0069-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du budget Principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET
TRANSPORTS URBAINS**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0070

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue and red.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0070-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Transports Urbains, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET
TRAMWAY**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0071

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0071-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Tramway, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0072

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0072-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Immobilier d'Entreprises, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET EAU**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

N° CC_2021_0073

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise des Eaux) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0073-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Eau, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0074

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local de l'Ordonnateur) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0074-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Assainissement, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**COMPTE DE GESTION
2020 - BUDGET
ORDURES MÉNAGÈRES**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0075

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local de l'Ordonnance) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0075-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Ordures Ménagères, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET PRINCIPAL**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

N° CC_2021_0076

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Principal.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Principal 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0076-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET**

TRANSPORTS URBAINS

N° CC_2021_0077

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Transports Urbains.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Transports Urbains 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, blue, italicized font.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0077-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET TRAMWAY**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

N° CC_2021_0078

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Tramway.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Tramway 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0078-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0079

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Immobilier d'Entreprises.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Immobilier d'Entreprises 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0079-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET EAU**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

N° CC_2021_0080

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Eau.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Eau 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0080-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET**

ASSAINISSEMENT

N° CC_2021_0081

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Assainissement 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0081-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

COMPTE

**ADMINISTRATIF 2020
- BUDGET ORDURES
MÉNAGÈRES**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0082

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Ordures Ménagères 2020(synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0082-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**DÉCISION
MODIFICATIVE 2021
N°1 - BUDGET
PRINCIPAL**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0083

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le budget primitif 2021 du budget Principal a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 de 2021 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0083-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

DÉCISION

Convocation du : 02 juin 2021

**MODIFICATIVE 2021
N°1 - BUDGET**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

TRANSPORTS URBAINS

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0084

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le budget primitif 2021 du budget Transports Urbains a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0084-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**DÉCISION
MODIFICATIVE 2021
N°1 - BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0085

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le budget primitif 2021 du budget Immobilier d'Entreprises a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0085-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

DÉCISION

**MODIFICATIVE 2021
N°1 - BUDGET EAU**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0086

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le budget primitif 2021 du budget Eau a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0086-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**DÉCISION
MODIFICATIVE 2021
N°1 - BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0087

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le budget primitif 2021 du budget Assainissement a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0087-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

DÉCISION

Convocation du : 02 juin 2021

**MODIFICATIVE 2021
N°1 - BUDGET
ORDURES MÉNAGÈRES**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2021_0088

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le budget primitif 2021 du budget Ordures Ménagères a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0088-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CONTRIBUTION
D'ANNEMASSE-AGGLO
AU GLCT POUR
L'EXPLOITATION DU
TÉLÉPHÉRIQUE DU
SALÈVE AU TITRE DE
L'ANNÉE 2021.**

N° CC_2021_0089

Séance du : mercredi 09 juin 2021

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

L'article 12 de la convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève stipule que les ressources du GLCT comprennent notamment la contribution des membres le composant. Le montant de cette contribution est fixée pour l'année 2021 à 546 000 €.

La moitié de cette contribution, soit 273 000 €, est versée par la République et canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises, soit la commune de Monnetier-Mornex et Annemasse Agglo.

La répartition de la contribution financière entre les deux collectivités françaises, est calculée au prorata de leur population totale avec double compte à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente, soit pour 2021 :

- 48,75268 % pour Annemasse Agglo : soit 266 189.64 €,
- 1,24732 % pour la commune de Monnetier-Mornex : soit 6 810.36 €

Cette contribution financière doit être soumise à ratification par le conseil communautaire conformément à l'article 12 de la convention précitée.

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, featuring the letters 'SLO' in a stylized font with a blue swoosh underneath.

ID : 074-200011773-20210610-CC_2021_0089-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE RATIFIER le montant de la contribution apportée par Annemasse Agglo au fonctionnement du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève pour l'exercice 2021, soit 266 189.64 €,

DE DIRE que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2021 principal, article 6554, destination OEC8.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**EVALUATION
INTERMÉDIAIRE DU
PLAN CLIMAT AIR**

Convocation du : 02 juin 2021

**ENERGIE TERRITORIAL
(PCAET)
D'ANNEMASSE AGGLO**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0090

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LÉBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Vu, le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Le PCAET d'Annemasse Agglo a été adopté le 30 mars 2016. Il concrétise l'engagement d'Annemasse Agglo depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable, en structurant le dernier axe de cette politique autour de l'énergie, de la qualité de l'air et de la lutte contre le changement climatique.

Le programme d'actions du PCAET s'organise autour de 5 entrées :

- La recherche d'exemplarité pour Annemasse Agglo ;
- L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des communes ;
- L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des acteurs économiques ;
- L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des citoyens ;
- Une action transversale : la communication et la sensibilisation ;

Des dispositifs d'accompagnement financiers et méthodologiques permettent d'appuyer les collectivités dans leurs engagements. Ainsi, l'Etat, l'ADEME, la Région, le Département ont contribué par leur soutien

méthodologique et financier à la concrétisation des actions du PCAET.

Méthodologie d'évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, relatif au Plan Climat Air Energie Territorial, précise qu'après 3 années d'application, la mise en œuvre du Plan Climat doit faire l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Annemasse Agglo a réalisé un bilan qualitatif des engagements du plan en 2020, afin de donner une visibilité sur les thématiques aux nouveaux élus, de relancer la dynamique du plan et de réajuster si nécessaire sa trajectoire jusqu'à sa révision en 2022. L'état d'avancement des actions et leurs ajustements a fait l'objet d'une concertation en Comité Stratégique interne à Annemasse Agglo.

L'évaluation fait l'objet d'un rapport destiné à être rendu public et se compose :

- d'un bilan des actions réalisées, en cours de réalisation, ou à l'état de lancement. Une synthèse globale de l'avancement des actions est effectuée pour le plan et par axe.
- d'une synthèse de l'action effectuée pour chaque engagement, et de ses perspectives pour la suite du plan, au regard notamment des réorientations et renforcements validés sur la base du bilan des gaz à effet de serre ;
- de la présentation des nouvelles actions sous forme de fiche.

Un bilan encourageant

En 2020, les 34 engagements du plan d'actions du PCAET sont en bonne voie d'avancement global, avec 3 actions finalisées, 21 actions en cours et 10 actions en lancement. Les actions structurantes du plan montrent un avancement positif, et seront probablement finalisées au terme du plan en 2022 : grandes infrastructures de transport (Tram, BHNS, P+R, Voie Verte...), création de la Maison de la Mobilité, de la plateforme de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités, renouvellement du parc de véhicules, intégration des enjeux Air Climat Energie dans l'action urbaine...

Des actions consolidées

Certaines actions ont été consolidées sur leur volet gaz à effet de serre, par la mise en évidence des postes d'émissions les plus importants dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité :

- l'amélioration des consommations d'énergies des équipements d'eau et d'assainissement, la réalisation des actions du Schéma Directeur de l'Energie (réinjection du biogaz produit par Ocybèle, contrat d'exploitation de Château Bleu, contrats de performance énergétique des gymnases, rénovation énergétique du patrimoine bâti),
- le renouvellement de la flotte de bus complété par une réflexion sur une nouvelle source d'énergie,
- le travail sur la performance énergétique des parcs autos des collectivités et la rationalisation de leur utilisation à poursuivre et à compléter par le suivi des kilomètres réalisés pour une analyse plus précise des émissions.

Un nouvel engagement

Lors des étapes de diagnostic pour l'élaboration du Schéma Directeur de l'Energie, il s'est avéré que les données concernant la géothermie étaient insuffisantes pour mener une réflexion et pouvoir identifier le potentiel de cette énergie à contribuer au développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ainsi, il est proposé d'ajouter un engagement « Amélioration des connaissances du sous-sol » au plan d'actions du PCAET, et d'envisager une séance d'information spécifique sur ce sujet. La fiche correspondante est détaillée en annexe de ce document.

La poursuite de la réalisation du plan

L'accent sera porté, à l'avenir, à la finalisation des actions, avec un effort particulier à faire avancer celles qui sont à l'étape de lancement.

En 2022, le PCAET entrera en phase de révision. Le bilan définitif du plan 2016-2021 sera alors dressé, avec une évaluation chiffrée des indicateurs des actions et des gains réalisés concernant les émissions de polluants, de GES et de consommation d'énergie. Sur cette base, et en phase avec la politique de transition écologique élaborée dans le cadre du plan de mandat, de nouveaux engagements pourront être pris pour les années à venir, témoignant d'une volonté croissante d'agir face aux enjeux environnementaux du territoire.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE VALIDER le rapport d'évaluation intermédiaire du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo joint en annexe ;

Ce rapport sera mis en ligne sur le site d'Annemasse Agglo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**PROJET DE COLLÈGE
SUR VÉTRAZ-
MONTHOUX : MESURES
COMPENSATOIRES
PRÉVUES PAR
ANNEMASSE AGGLO**

N° CC_2021_0091

Séance du : mercredi 09 juin 2021

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LÉBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Le bassin Annemassien est soumis à la plus forte hausse démographique du Département. Pour faire face à cette hausse, il devient nécessaire de construire un nouveau collège (le dernier établissement construit sur l'Agglomération datant de 1994) d'une capacité de 700 élèves extensible à 800 élèves dans le secteur de la basse vallée de l'Arve, avec les objectifs suivants :

- Construire un bâtiment avec gymnase et collège « exemplaires » à vocation pédagogique ;
- Avoir une qualité transversale des projets : gestion des eaux pluviales de manière préférentielle sur site, efficacité énergétique et faible empreinte carbone des réalisations (chaufferie bois), parking associé mutualisé entre le gymnase et le collège et connexion aux dessertes alternatives: voie verte, TCSP..

En 2017, Annemasse Agglo et le Conseil Départemental ont choisi, pour la construction de ce nouvel équipement, un tènement sur la commune de Vétraz-Monthoux, au lieu-dit Le Pré du Nant.

En effet, après étude de plusieurs sites potentiels, celui du Pré du Nant est apparu comme le plus opportun. Situé principalement en dent creuse de l'urbanisation actuelle, il est également desservi par le futur TCSP (Transport Collectif en Site Propre) et à proximité de la voie verte Léman-Mont Blanc.

Une étude d'impact a permis d'évaluer les répercussions du projet sur le site et ses espèces, et de mettre en place des mesures d'évitement et de réduction de ces impacts. Ces mesures seront mises en œuvre tout au long du projet : depuis la conception des différents aménagements jusqu'à leur exploitation, en passant par les modalités du chantier et sa temporalité.

Cependant, malgré ces mesures d'évitement et de réduction, certains impacts résiduels du projet persistent sur le site et ses espèces. C'est pourquoi Annemasse Agglo s'engage à la mise en place de mesures compensatoires in situ et ex situ et à leur suivi, tels qu'indiqués dans l'étude d'impact du projet de collège de Vétraz-Monthoux soumis à l'avis unique de l'Autorité Environnementale, soit :

Numéro et nom de la mesure	Commune concernée	Résumé mesure
MC4 – renaturation de la Géline au droit du site	Vétraz-Monthoux (propriété communale)	- Renaturation de la Géline au droit du site du collège et ses annexes, en créant des zones humides associées et des milieux favorables à la faune - Gestion conservatoire du site
MC5 – gestion écologique des prairies évitées	Vétraz-Monthoux (propriété communale)	Acquisition et gestion sur le long terme des prairies évitées, en faveur du Cuivré des marais
MC6 – gestion écologique de prairies de fauche	Annemasse (propriété communale)	- Restauration d'une zone humide (ouverture, lutte contre le solidage, nettoyage) - Plantation d'une haie champêtre favorable à l'avifaune et les petits mammifères notamment - Gestion sur 20 ans des prairies de fauche en faveur du Cuivré des marais notamment
MC7 – restauration et gestion écologique d'un marais	Cranves-Sales (propriété communale et propriétaires privés)	- Restauration d'un marais en fermeture (réouverture du milieu, lutte contre le solidage, enlèvement des drains) - Gestion écologique de ce marais
MC8 - restauration et gestion écologique d'une prairie humide	Cranves-Sales (propriété communale)	- Restauration d'une zone humide à Glaïeuls des marais en cours de fermeture - Gestion conservatoire sur le long terme de cette zone humide (fauche, ...)
MC9 – restauration et gestion conservatoire d'une friche	Cranves-Sales (propriété communale)	- Restauration d'une friche en cours de fermeture (coupe sélective) - Gestion conservatoire de cette friche favorable à l'avifaune notamment
MC10 - Restauration et gestion conservatoire d'un ancien site de cross	Vétraz-Monthoux (propriété communale)	- Restauration d'un ancien site de cross (nettoyage, lutte contre le solidage,...) et création de milieux favorables à la faune (mares, îlots de senescence) - Gestion conservatoire de cette parcelle sur le long terme

Pour cela, à l'issue de la procédure environnementale en cours, une convention de gestion sera signée entre chaque commune visée par une ou plusieurs mesures compensatoires, propriétaires des parcelles, et Annemasse Agglo, maître d'ouvrage des mesures compensatoires du projet de collège et ayant vocation à assumer les frais ultérieurs de gestion de ces mesures. Pour le cas de la MC7, Annemasse agglo conventionnera également avec les propriétaires privés concernés.

Sur l'emprise du futur Collège, le dossier DUP en cours d'instruction permettra d'acquérir les parcelles concernées par des mesures compensatoires (MC4 et MC5). Annemasse Agglo a vocation à assumer la maîtrise d'ouvrage et les frais ultérieurs de gestion de ces mesures.

Concernant les autres mesures compensatoires prévues dans le tènement du collège (mesure MC1 – création de gîtes favorables aux reptiles, MC 2 – création de gîtes à hérissons et MC 3 - plantation d'une haie champêtre) et intégrées dans l'étude d'impact (cf annexe ci-joint): celles-ci sont mises en place par le Conseil Départemental et intégrées dans son projet d'Aménagement du tènement.

Ainsi, Annemasse Agglo s'engage à :

Pour les mesures MC1 à MC3 dans l'emprise du collège :

S'assurer de l'entretien et du suivi écologique par le Conseil Départemental des mesures in situ (entretien

de la haie champêtre, entretien des gîtes créés, suivi écologique,...), ~~et les qu'indiquées dans l'étude~~
d'impact, après définition d'une notice de gestion pour ces équipements.

Pour toutes les autres mesures, MC4 à MC10 :

- Réaliser une notice de gestion des sites de compensation, en concertation avec la commune concernée. Cette notice intégrera un inventaire écologique initial, la définition des objectifs de restauration du site, mais aussi les travaux d'aménagement et de gestion à mener pour atteindre ces objectifs et l'organisation du suivi écologique du site.
- Réaliser l'ensemble des actions et travaux prévus dans cette notice de gestion partagée, et en assurer les frais financiers.
- Assumer les coûts de gestion de la mesure pendant la durée définie dans l'étude d'impact (30 ans)
- Faire assurer un suivi scientifique de chaque zone de compensation, en fonction des indicateurs de suivi définis dans la notice de gestion, et en assurer les frais financiers attenants.
- Assurer le renouvellement de la convention si nécessaire, en fonction de l'arrêté préfectoral définissant les obligations du maître d'ouvrage dans la réalisation et le suivi des mesures compensatoires du collège.
- Informer régulièrement la commune du programme des actions à engager et des modalités de leur réalisation (calendrier, ...).

Le coût pour Annemasse Agglo est aujourd'hui estimé à 110 000 € pour l'investissement des mesures ex situ et 150 000 € de fonctionnement pour le suivi de l'ensemble des mesures sur la période de 30 ans. Suite à la réalisation des plans de gestion et de restauration, et l'instruction réglementaire des différentes mesures, le coût précis de chaque mesure sera affiné (en investissement et fonctionnement), notamment dans le cadre des futures conventions de gestion.

De leur côtés, les communes s'engagent à :

- Conserver la vocation écologique des parcelles concernées.
- Respecter les préconisations de conservation et de gestion proposées pour cette zone pour les mesures d'entretien qui lui seront confiées.
- Faciliter l'accès des parcelles à toute personne choisie par Annemasse Agglo pour assurer les travaux de restauration et de gestion.
- Faciliter l'accès des parcelles à toute personne choisie par Annemasse Agglo pour assurer le conseil et le suivi scientifique mentionnés ci-avant.
- Informer Annemasse Agglo de toute actualité pouvant impacter la bonne gestion de ces parcelles.
- Faciliter la mise en place des mesures de gestion sur les propriétés privées (MC 7) grâce à la sensibilisation des propriétaires concernés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la mise en place et le suivi par Annemasse Agglo des différentes mesures compensatoires telles qu'indiquées dans l'étude d'impact du projet de Collège de Vétraz-Monthoux soumis à l'avis unique de l'Autorité Environnementale,

D'AUTORISER la rédaction des conventions de gestion sur ces parcelles entre les propriétaires (publics et privés) et Annemasse Agglo, conventions qui suivront les principes de restauration et de gestion évoqués dans l'étude d'impact et présentés en annexe de cette délibération,

DE DELEGUER au bureau communautaire leur approbation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**PROJET DU NOUVEAU
COLLÈGE ET
ÉQUIPEMENTS
ASSOCIÉS SUR LA
COMMUNE DE VÉTRAZ-
MONTHOUX - PORTAGE
FONCIER POUR LES
PARCELLES B842 ET
B1614**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

N° CC_2021_0092

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

VU l'article 20 des Statuts de l'EPF74 ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement d'Annemasse Agglo ;

VU le règlement intérieur de l'EPF74 ;

VU les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention de portage foncier entre Annemasse Agglo et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 26 novembre 2020 actant les conditions du portage foncier des parcelles B842, B1614 et B1927 sur la Commune de Vétraz-Monthoux pour le compte d'Annemasse-Agglo,

Le Département de la Haute-Savoie entend poursuivre la réalisation d'un collège d'environ 700 élèves et des équipements annexes (logements, emplacements pour les cars, anneau sportif...) sur l'agglomération annemassienne, compte tenu du niveau de saturation des établissements existants.

A l'automne 2017, après analyse de différents sites sur le secteur large de l'agglomération, et leurs potentiels de mobilisation dans un calendrier compatible avec les besoins scolaires, le Président d'Annemasse Agglo et le Maire de Vétraz-Monthoux proposaient le secteur des « Petits Prés / Prés du Nant », pour l'implantation du futur collège secteur alors majoritairement affecté au développement d'activités économiques.

Annemasse Agglo s'est adjoint les compétences de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie pour réaliser les acquisitions de terrains bâtis et non bâtis situés route de Taninges.

Par délibération en date du 5 février 2020, Annemasse Agglo a validé une première convention de portage à intervenir avec l'EPF dans le cadre de la procédure d'acquisition de la parcelle cadastrée B1815 sur la commune de Vétraz-Monthoux, puis une deuxième convention de portage portant sur plusieurs parcelles situées sur la commune de Vétraz-Monthoux également nécessaire à la réalisation du projet de collège.

Ce projet porte sur la réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux, à savoir :

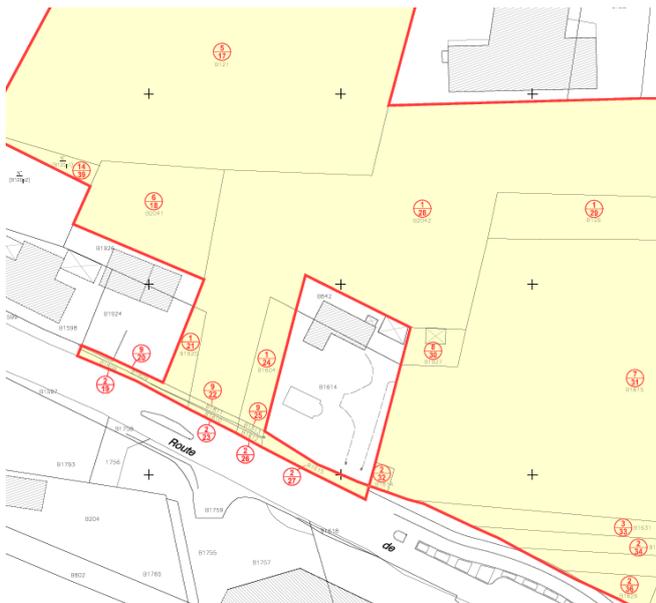
- construction des bâtiments suivants : collège (environ 7 000 m² de surface utile), locaux techniques associés et de logements de fonction, gymnase (environ 3 000 m² de surface utile), anneau sportif (environ 8 500 m²),
- réalisation des aménagements associés : arrêts de cars, dépose-minute, espaces publics, parking mutualisé de 70 places, requalification du chemin des Fontaines.

A ce jour, il convient d'établir une troisième convention pour le portage foncier de deux parcelles complémentaires au projet, appartenant à Madame PENZ (fille de Mme DERUAZ et Madame DERUAZ, propriétaires en indivision, cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° cadastre	Situation	Surface à acquérir
Vétraz Monthoux	B	842	Route de Taninges	02a70ca
Vétraz Monthoux	B	1614	Route de Taninges	10a07ca
Total				12a 77ca

Il s'agit d'une maison d'environ 162 m², occupée par la propriétaire avec piscine et garage accolé.

Cette propriété se retrouvant enclavée à terme par les équipements du collège, les propriétaires ont fait connaître leur volonté de vendre.



L'acquisition envisagée aujourd'hui (en violet sur le plan ci-dessus à droite) n'est pas incluse dans le périmètre de déclaration d'utilité publique (contours en rouge sur le plan ci-dessus à gauche) mais elle permettrait de maîtriser un tènement foncier suffisant pour la réalisation du projet de collège et surtout son extension par le futur.

La convention de portage :

Ce projet entre bien dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019/2023) Thématique « Equipements publics », sur un portage de 10 ans, remboursement par annuités.

Ces acquisitions sont réalisées sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, par avis n°2020-298V1198 en date du 9 octobre 2020, soit la somme totale de 632 000, 00 euros.

Il est ici précisé que la parcelle B1927, mentionnée dans l'avis de France Domaine et de la délibération de l'EPF en date du 26 novembre 2020 est déjà intégrée dans la deuxième convention de portage précitée, validée en date du 19 février 2020.

Pour la poursuite de la procédure d'acquisition de ces biens, il est proposé d'approuver la convention à intervenir avec l'EPF définissant les modalités d'intervention de l'EPF74, de portage et de restitution de ces biens.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention relative à la définition des modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens listés à intervenir avec l'EPF74,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer, et le cas échéant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**DONATION AVEC
CHARGES DE
L'ASSOCIATION
ESCALE AU PROFIT
D'ANNEMASSE AGGLO**

N° CC_2021_0093

Séance du : mercredi 09 juin 2021

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Vu l'article L.1121-4 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques portant acceptation des dons et legs consentis aux communes,

Vu les articles L.2242-1 à L.2242-5 du Code Général des collectivités territoriales portant précisions sur les conditions d'établissement d'un don avec charges,

Vu les articles 794 du Code Général des Impôts portant exonération des droits de mutation,

L'association Escale Accueil assure, depuis de nombreuses années, l'accueil de toute personne en situation d'errance, sans résidence stable, sur l'agglomération annemassienne. Cette activité a nécessité depuis 2002 l'intervention, aux côtés des bénévoles, de professionnels permanents salariés, agents d'Annemasse Agglo, chargés d'entrer en contact avec des publics particulièrement démunis et fragilisés et de les accompagner dans leurs parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

L'Accueil de jour de l'agglomération annemassienne, communément dénommé « L'ESCALE », se traduit donc aujourd'hui par l'existence d'un outil particulier, fondé sur une complémentarité de services rendus

au public sans domicile :

- un accueil collectif géré par l'association « ESCALE ACCUEIL »,
- un accompagnement social entièrement placé sous la responsabilité d'Annemasse AGGLO, avec pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes isolées sans hébergement stable sur le territoire du bassin de vie annemassien.

Les services de l'accueil de jour (distribution alimentaire, douches, bagagerie, domiciliation, accompagnement social...) se déroulaient jusqu'en octobre dernier, au sein d'une maison de trois étages, propriété de l'association Escale Accueil et située au 4A rue Jules Ferry à Annemasse.

Par délibération du 30 mars 2016, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a décidé l'acquisition d'un bâtiment industriel d'environ 1335 m², construits sur 4 niveaux plus mezzanine, situé 28 rue du Vernand à Annemasse, pour un montant de 550 000 euros. Le coût de la rénovation de la Maison des Solidarités s'est élevé à 3 200 000 € HT (études, travaux et maîtrise d'œuvre compris).

Il accueille désormais l'Accueil de jour organisé par l'association l'Escale, les dispositifs de l'Abri Grand Froid et d'aide alimentaire avec la présence également de l'association des Restos du Cœur.

Aussi l'association l'Escale a proposé de faire don à Annemasse Agglo d'une partie du bénéfice de la vente de son bien immobilier afin d'investir dans le projet de Maison des Solidarités.

Ainsi, par acte en date du 12 mars 2021, l'association a signé un compromis de vente avec un couple d'entrepreneur pour un montant de 445 000 €.

Aux termes de l'assemblée générale des membres de l'association Escale Accueil en date du 25 mai 2021, il a été décidé de donner par acte notarié la somme de 355 000 euros à Annemasse Agglo pour qu'elle soit investie dans le projet de réhabilitation du bâtiment dit « Maison des Solidarités ». Il s'agit d'une donation consentie avec charges et exonérée des droits de mutation.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

APPROUVER le versement du don d'un montant de 355 000 euros en faveur d'Annemasse Agglo pour la création de la Maison des Solidarités,

AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente convention,

DIRE que ces crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2021 Principal, gestionnaire PATADM, article 10251, destination OSO13.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**MISE EN ŒUVRE DE LA
GRATUITÉ D'ACCÈS À
L'ARCHIPEL BUTOR
APRÈS DES
CIRCONSTANCES DE
FERMETURE
EXCEPTIONNELLE**

N° CC_2021_0094

Séance du : mercredi 09 juin 2021

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LÉBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Contexte juridique et politique

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 27 avril 2016 et du conseil municipal de Lucinges du 19 mai 2016, Annemasse Agglo et la commune ont créé à Lucinges le Manoir des livres et la Maison d'écrivain Michel Butor, équipements patrimoniaux constituant l'Archipel Butor et ayant pour objet la valorisation de l'oeuvre de Michel BUTOR et des livres d'artiste dans leur grande diversité.

Le Manoir des livres a ouvert au public le 1er février 2020 et la maison d'écrivain Michel Butor le 10 octobre 2020.

En tant qu'établissements recevant du public de type « Y » (salles destinées à recevoir des expositions à vocation culturelle ayant un caractère temporaire), ces deux équipements ont été fermés à partir du 1^{er} novembre 2020 en raison de la crise du Covid 19. Ils s'appêtent aujourd'hui à rouvrir leurs portes le 19 mai 2021.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter de cette réouverture, il est proposé d'offrir à tous la

gratuité d'accès à compter de la réouverture le 19 mai et ce, jusqu'au 16 juin, date de fermeture de l'exposition Anne Slacik, peintures et livres peints.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la gratuité pour tous pour l'entrée au Manoir des livres et à la maison d'écrivain Michel Butor, du 19 mai au 16 juin 2021,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CONVENTION
D'OBJECTIFS
2021/2023 À
INTERVENIR AVEC
L'ASSOCIATION
ANNEMASSE
NATATION**

N° CC_2021_0095

Séance du : mercredi 09 juin 2021

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LÉBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Vu les statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires.

Depuis 2013, l'association Annemasse Natation sollicite chaque automne une subvention pour d'une part, permettre la réalisation d'actions en matière de développement de la natation sportive sur le territoire et d'autre part, permettre l'emploi d'éducateur sportif qu'elle assure dans le cadre du développement de ses prestations d'encadrement des jeunes.

La subvention annuelle déterminée selon les termes de la convention comprend :

- un soutien aux projets pour la saison sportive. Le club émet une demande annuelle qui est ensuite analysée au regard des critères appliqués aux sept clubs communautaires. Pour 2021, cette subvention de fonctionnement sera de 26 048 € (pour mémoire elle était de 35 182€ pour 2020),
- une aide à l'emploi conventionné à hauteur de 14 000 € (soit le même montant que sur 2020).

Le bilan de la dernière convention d'objectifs est positif. Le soutien financier à l'emploi salarié permet au

club de développer et consolider ses interventions notamment auprès des plus jeunes.

- animation des sections chez les jeunes au moyen d'entraînements spécifiques et de stages pendant les vacances scolaires,
- encadrement des jeunes aux différentes compétitions (départementales & régionales),
- accompagnement des sections adultes (loisirs et compétition),
- soutien aux présidents du club et aux responsables des différentes commissions,
- contribution au développement de la natation en Haute Savoie en partenariat avec le Comité Départemental.

En vertu du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, le versement de la subvention à Annemasse Natation est soumis à la signature d'une convention d'objectifs entre l'association et Annemasse Agglo car ce montant est supérieur à 23 000 € annuel.

La présente convention, dont le projet figure en annexe, est proposée pour une durée de 3 ans (2021-2023).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre l'association Annemasse Natation et Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**CONVENTION DE
FINANCEMENT**

Convocation du : 02 juin 2021

TRIPARTITE POUR

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

**L'AMÉNAGEMENT DES
ABORDS DU COLLÈGE
JACQUES PRÉVERT ET
DU GYMNASSE HENRI
BELLIVIER**

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0096

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LÉBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Dans le cadre du réaménagement des abords du collège Jacques Prévert et du gymnase Henri Bellivier à Gaillard, il est prévu les opérations suivantes :

- la création d'un parvis,
- la création d'un plateau sportif et d'une piste d'athlétisme,
- la création de dessertes de lignes de bus du réseau de Transports Publics de l'Agglomération d'Annemasse (TAC) et de bus scolaires,

Ces opérations sont concernées par plusieurs domaines de compétences assurées soit par la commune de Gaillard, le Département ou Annemasse Agglo.

Pour Annemasse Agglo, il s'agit :

- de la compétence transports urbains pour l'aménagement d'une voirie lourde et de trois arrêts de bus, dont un terminus, pour les lignes 6 et 3,
- de la compétence gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire pour l'aménagement du parking pour véhicules légers des utilisateurs du gymnase en soirée et le week-end (Plan de situation en annexe).

C'est pourquoi il est nécessaire de passer une convention de financement tripartite pour définir les caractéristiques des ouvrages réalisés et leurs financements par les trois collectivités. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Gaillard. Annemasse Agglo interviendra par fonds de concours mais assurera la fourniture et l'installation des abribus et du sanitaire bout de ligne, disposant déjà de ses propres prestataires pour ce type de prestations.

L'opération s'étale sur les exercices budgétaires 2021/2022 pour un montant global de 1 585 578.47 € HT réparti comme suit :

- Pour la Commune de Gaillard : 668 703,47 € HT
- Pour le Département : 526 875,00 € HT
- Pour Annemasse Agglo : 390 000,00 € HT
(337 000 € pour les aménagements liés aux transports urbains et 53 000 € pour ceux relatifs au parking d'accès au gymnase)

A la fin des travaux une régularisation du foncier sera effectuée en tenant compte des différents aménagements réalisés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la présente convention de financement tripartite relative aux aménagements des abords du Collège Jacques Prévert et du Gymnase Henri Bellivier à intervenir avec la commune de Gaillard et le Département,

D'AUTORISER le président ou son représentant à la signer,

DE DIRE que les crédits sont prévus aux budgets des transports urbains, article 6742 TRANS pour un montant de 337 000 €, et principal, article 2041413, pour un montant de 53 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**APPROBATION DE
L'AVENANT N°5 AU
CONTRAT DE
DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DU
RÉSEAU, DES
SERVICES DE
TRANSPORTS URBAINS
ET DE MOBILITÉ SUR
LE TERRITOIRE
D'ANNEMASSE-LES-
VOIRONS
AGGLOMÉRATION**

N° CC_2021_0097

Séance du : mercredi 09 juin 2021

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Dans le cadre de l'exploitation de son contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau et des services de transports urbains et de mobilité passé avec la société TP2A, Annemasse agglomération avait le choix jusque lors de sous-traiter auprès des TPG, via un marché, la gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur.

Suite à un renouvellement des équipements des TPG, qui supposaient un investissement important de la part d'Annemasse Agglomération, le choix a été fait d'internaliser cette prestation, permettant ainsi de faire un gain économique.

Un déploiement des équipements a donc été réalisé entre novembre 2020 et mai 2021, pour une exploitation optimale dès le 1^{er} juillet 2021.

Cette nouvelle prestation désormais réalisée par le délégataire TP2A suppose une augmentation des charges d'exploitation (coût de personnel principalement), à hauteur de 131 938 €₂₀₁₅ pour une année pleine.

Il a également été souhaité de confier une nouvelle mission au délégataire, la maintenance des armoires électriques des stations sur le tracé du tramway, à compter du 1^{er} septembre 2021. Les coûts d'exploitation de cette prestation couvrent le personnel d'intervention pour la maintenance corrective,

ainsi que les coûts de son contrat de sous-traitance pour la maintenance courante. Ces coûts, estimés à 17 290 €₂₀₁₅ pour une année pleine seront ajustés au réel en clôture d'exercice.

Enfin, suite à la mise en œuvre de la nouvelle offre vélo (augmentation de la flotte et repositionnement du service), les engagements de recettes de TP2A ont été revus, ainsi que les coûts d'exploitation des consignes vélos.

L'avenant est composé comme suit :

- 1- Déploiement d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV),
- 2- Reprise en maintenance par le délégataire des armoires électriques des stations de tramway,
- 3 Développement du service vélo.

Le compte prévisionnel d'exploitation a été mis à jour en conséquence afin d'intégrer les nouvelles prestations réalisées par TP2A.

Ainsi, ces évolutions portent la subvention forfaitaire d'exploitation à 4 875 000 €₂₀₁₅ pour l'année 2021 et 4 787 000 €₂₀₁₅ pour l'année 2022.

La commission de concession d'Annemasse Agglo s'est réunie le 2 juin 2021 et a donné un avis favorable à ce projet d'avenant n°5.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°5 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau et des services de transports urbains et de mobilité sur le territoire d'Annemasse-Les-Voirons Agglomération et ses annexes,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à le signer,

DE DIRE que les dépenses en résultant seront imputées au budget des transports urbains, gestionnaire MOB, nature 611, antenne TRANS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 09 juin 2021

**MISE À JOUR DES
DÉLÉGATIONS DU
CONSEIL AU BUREAU
COMMUNAUTAIRE ET
AU PRÉSIDENT**

Convocation du : 02 juin 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2021_0098

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LÉBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Gulsun ERSOY par Dominique LACHENAL, Pascale MAYCA par Natalia DEJEAN, Amine MEHDI par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Par délibération du 15 juillet 2020, n°CC-2020-0067, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs au bureau communautaire et au président, dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé aujourd'hui de mettre à jour ces délégations comme suit :

Concernant les délégations au bureau communautaire :

Nouvelle délégation proposée dans la rubrique Délégations transversales :

- Approuver et signer les documents et notamment les conventions permettant la mise en œuvre, le suivi et la gestion de mesures compensatoires approuvées par le conseil communautaire dans le cadre de projets portés par Annemasse Agglo ou dans lesquels l'Agglo est partenaire ;

Concernant les délégations au président :

Modification proposée dans la rubrique Délégations transversales :

- P-3 ancienne rédaction :

Approuver et signer les procès-verbaux ou les conventions de mise à disposition à intervenir pour les biens, équipements et services concernés par les compétences **transférées** par Annemasse Agglo ;

- P-3 nouvelle rédaction proposée :
Approuver et signer les procès-verbaux ou les conventions de mise à disposition à intervenir pour les biens, équipements et services concernés par les compétences **exercées** par Annemasse Agglo ;

Nouvelle délégation proposée dans la rubrique Délégations transversales :

- Consulter pour avis la commission consultative des services publics locaux, dans le cadre de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, sur :
 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Nouvelle délégation proposée dans la rubrique Finances :

- Fixer les tarifs des articles mis en vente au public dans les sites d'Annemasse Agglo dans le cadre d'une activité commerciale accessoire au service public administratif et dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment la loi n°81-766 du 10 août 1981, dite « loi Lang » qui fixe un prix unique du livre.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour :51

Abstention : 1

Guillaume MATHELIER

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour des délégations du conseil au bureau et au président tel que présentée ci-dessus et reprise dans le tableau joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.